



GUIDE DE L'EXPOSANT

Foires de Beaucroissant

Tél. service foire : 04 76 65 34 97

Vous êtes inscrit comme exposant sur notre foire, voici quelques précisions pour l'organisation de votre venue et participation.

1. Votre arrivée

Vous avez réservé et payé un emplacement. Vous avez donc dans l'onglet « contrat & factures » de votre dossier PLANEXPO une facture précisant votre numéro d'emplacement. Vous devez vous en munir pour accéder au champ de foire.

Les jours de foire un accueil à l'entrée du champ de foire (chalet) côté pont de champ est prévu dès 5h du matin.
Le service foire ouvre également ses portes le premier jour de foire à 5h, et si besoin vous pourrez y trouver un accompagnement pour vous orienter et rejoindre votre emplacement.

Vous avez jusqu'à 8h pour rejoindre votre emplacement. **Après 8h, votre place sera considérée comme vacante et pourra être cédée à un autre exposant** pour toute la durée de la foire.

Pour les exposants du secteur agricole, de la salle polyvalente et des attractions, votre installation peut se faire durant la semaine précédant la foire. **Merci de prendre contact avec le service foire pour organiser votre venue.**

2. Votre emplacement

Vous disposez d'un emplacement d'une surface ou linéaire précisé dans votre contrat. Cette surface sert à la présentation de votre stand et selon la place disponible à stationner votre véhicule. Sinon, des parkings payants sont accessibles tout autour de la foire.

Sur les allées goudronnées **un trait noir au sol** matérialise le passage de sécurité incendie et la limite de votre stand aussi bien au sol qu'à l'aplomb. **Les parasols ou auvents des camions ne doivent absolument pas dépasser ce trait.** L'accès à l'eau est payant, c'est une option à laquelle vous avez souscrit lors de votre inscription qui figure donc dans votre contrat.

Le raccordement électrique, payant également, est totalement indépendant de votre contrat de participation à notre foire. Pour un raccordement, il convient de faire une demande préalable de branchement provisoire auprès de votre fournisseur d'électricité, puis vous devez contacter les équipes d'Enedis et vous présenter à elles sur place muni de votre matériel (**1 coffret de chantier et 10 mètres de câble**), dans la semaine précédant la foire. Aucun raccordement ne pourra être effectué les jours de foire.

Toutes les informations pour ces branchements provisoires sont fournies dans deux documents disponibles sous l'onglet « Fichiers » de votre dossier PLAXPO, ainsi que sur le site de la foire.

Pour les exposants démonstrateurs, vous devez respecter l'article 3-9 du règlement de la foire et ne pas faire usage d'équipements de sonorisation autonome.

3. Circulation sur le champ de foire

La circulation des véhicules est interdite sur le champ de foire aux horaires d'ouverture au public, entre 8h et 19h. Votre départ en fin de journée ne pourra donc se faire qu'après 19h.

Par dérogation, seules les bœufs transportant des animaux sont autorisées à quitter le champ de foire à partir de 15h.

4. Questions pratiques diverses

Pour la nuit, vous pouvez choisir de laisser votre stand en l'état et dormir sur place, ou de tout démonter et revenir vous installer le lendemain avant 8h. Nous vous déconseillons fortement de tout laisser sur place, sans surveillance.

Veuillez noter que votre matériel d'installation (barnum, parasol, tables, chaises...) **ainsi que votre marchandise** sont placés sous votre entière responsabilité.